



SKILITIA

By QUALITIA Certification

DISPOSITIF PARTICULIER

Certification de personnes



**QUALITIA
CERTIFICATION**



05.67.72.00.53

skilitia@qualitia-certification.fr

WWW.QUALITIA-CERTIFICATION.FR



Sommaire :

I.	Objet	4
II.	Domaine d'application.....	4
III.	Documents.....	4
IV.	Définitions	4
V.	Périmètre de la certification.....	4
VI.	Demande d'inscription à l'examen.....	6
VII.	Revue de la demande.....	6
VIII.	Contrat de certification.....	7
IX.	Signature du contrat de certification.....	7
X.	Convocation.....	7
XI.	Planification des sessions d'examen	7
XII.	Examineurs.....	7
XIII.	Règles d'examen	8
1.	Horaires	8
2.	Vérification de l'identité.....	8
3.	Matériel autorisé.....	8
4.	Communication	9
XIV.	Conditions de déroulement.....	9
1.	Séparation des candidats / certifiés	9
2.	Présence d'un surveillant ou d'un examinateur.....	9
3.	Distribution et conservation des sujets	10
XV.	Déroulement des sessions d'examen.....	10
1.	Niveau 1 – Epreuves écrites - QCM.....	10
2.	Niveau 1 - Epreuve orale et écrite : Etude de cas.....	11
3.	Niveau 2 - Epreuve orale : Présentation d'un cas expérimenté.....	11
4.	Niveau 3 - Epreuve orale : Rédaction et présentation d'un article prospectif.....	13
	Cet exercice permet de tester la capacité du candidat à poser un regard critique sur son métier et à développer une réflexion prospective, échanger avec ses pairs et démontrer une vraie implication dans son métier.	13
XVI.	Notation.....	15
XVII.	Evaluation des épreuves écrites	15
1.	Préparation et remise des copies des épreuves écrites.....	15
2.	Correction des copies des épreuves écrites	15
3.	Surveillance des résultats	16
XVIII.	Evaluation des épreuves écrites et orales.....	16
1.	Niveau 1 - Etude de cas (partie écrite et orale)	16



2.	Niveau 2 - Cas expérimenté	16
3.	Niveau 3 – Article prospectif	17
XIX.	Délibération du comité de certification	17
XX.	Communication des résultats.....	18
XXI.	Annuaire des prestataires certifiés.....	18
XXII.	Examen de renouvellement.....	18
XXIII.	Examen de rattrapages	19
XXIV.	Extension de certification.....	19
1.	Extension de spécialité	19
2.	Augmentation de niveau.....	19
3.	Ajout d'une option	19
XXV.	Résiliation, réduction, suspension ou retrait de la certification	19
1.	Suspension et retrait	20
2.	Réduction de périmètre	20
3.	Résiliation.....	20
XXVI.	Plaintes et appels.....	21
XXVII.	Impartialité et confidentialité.....	21
XXVIII.	Changements ayant des conséquences sur la certification.....	21
XXIX.	Utilisation de la marque de la certification	22


Diffusion :

Le document est accessible sur le répertoire « Procédures » se trouvant sur le serveur informatique.

Auteur de l'évolution de la procédure :

	Nom	Fonction
Auteur :	MORAND Corentin	Assistant Qualité

Signataires :

	Nom	Fonction	Visa
Approbation :	CLANET Laetitia	Directrice certification	

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 4 sur 22

I. Objet

Cette procédure décrit le processus et les règles de déroulement d'un examen de certification SKILITIA

II. Domaine d'application

Cette procédure s'applique aux activités de certification réalisées par QUALITIA Certification. Elle s'applique à l'ensemble candidats, certifiés, des salariés et examinateurs internes et externes qui ont pour activité la certification de personnes selon les référentiels SKILITIA.

III. Documents

Les référentiels et normes suivants :

- ISO/CEI 17024 en vigueur
- CP-SKI-REF-001 – Référentiel de certification SKILITIA

IV. Définitions

Compétence	Aptitude d'une personne à mettre en pratique les connaissances et les savoir-faire et à effectuer des tâches
Centre d'examen	Lieu destiné à faire passer l'examen des compétences.
Examineur	Personne ayant la compétence pour évaluer la compétence d'un candidat
Surveillant	Personne ayant la compétence pour gérer et superviser un examen mais qui n'évalue pas la compétence d'un candidat

V. Périmètre de la certification

SKILITIA s'adresse à tous les professionnels du développement des compétences, qu'il s'agisse de

- Formateurs (tout cœur de formation)
- Coachs,
- Conseillers en bilan de compétences,
- Accompagnateurs en VAE.
- Consultants (tous types de référentiels),

qui souhaitent valoriser leurs compétences et mettre en lumière l'avancée de leur carrière et de leur professionnalisme.

Cette certification s'articule autour de 3 niveaux pour chaque spécialité.

Chacun de ces niveaux est emblématique d'un palier d'accomplissement du parcours professionnel :

- Niveau 1 – Maîtrise
- Niveau 2- Agilité
- Niveau 3- Maîtrise

Structurée autour d'un référentiel ancré dans chacun des cœurs de métier, SKILITIA permet à QUALITIA Certification de révéler les professionnels du développement des compétences qui ont le désir de mettre en avant leur implication.

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 5 sur 22

Il est également possible de valoriser des spécificités par le biais d'options :

- PSH : Public en Situation de Handicap
- RGPD : Règlement Général à la Protection des données
- RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
-

Ces options feront l'objet de questions complémentaires dans l'étude de cas au cours de l'examen Niveau 1.

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 6 sur 22

VI. Demande d'inscription à l'examen

La candidature à la certification est ouverte de façon non discriminatoire à toute personne. Elle n'est pas conditionnée par une appartenance ou adhésion à une association ou un groupe ni à la réalisation d'une formation préalable.

Afin d'instruire la demande et faire une proposition de prix, le formulaire **CP-SKI-ENR-001 Demande d'inscription à l'examen** ou le formulaire en ligne sur le site www.qualitia-certification.fr devra être complété pour toute personne souhaitant :

- Candidater à la certification (Niv 1, 2 ou 3) Cet examen concerne les candidats postulant pour la première fois à la certification
- Renouveler sa certification : : Cet examen concerne les candidats désirant prolonger leur certification à l'issue de la première période de validité de 3 ans de leur certificat initial et par période de 3 ans après le 1er renouvellement.
- Réaliser une extension de certification (spécialité, option, niveau...) : cet examen concerne les candidats désirants, passer un niveau supérieur, étendre le champs de la certification à une nouvelle activité ou à intégrer une ou plusieurs options à la certification existante.

Ce formulaire permet de recueillir les informations suivantes :

- Nom, Prénom
- Informations professionnelles, le cas échéant
- Langue écrite/parlée
- Détention d'une certification
- Périmètre de la certification souhaitée
- Besoins particuliers (dans la limite du raisonnable)
- Signature de la CP-SKI-ENR-009 - Charte déontologique
- Une copie de la pièce d'identité du candidat

L'ensemble des informations devront être conformes. En cas de dérive, QUALITIA Certification se réserve le droit de réviser ou annuler le contrat.

VII. Revue de la demande

Une revue des informations obtenues est réalisée par QUALITIA Certification. Ceci permet de garantir que :

- Les informations sont suffisantes pour permettre la réalisation du processus de certification,
- Les éléments transmis permettent de formuler une offre de prix,
- Toute divergence d'interprétation identifiée entre QUALITIA Certification et le candidat est résolue, y compris l'accord concernant les référentiels,
- QUALITIA Certification a la compétence et la capacité nécessaire pour réaliser l'activité de certification,
- QUALITIA Certification et les examinateurs pressentis n'ont pas de liens ni de conflit d'intérêts avec le candidat

Ainsi QUALITIA Certification décidera d'entreprendre ou non la certification et formulera une offre de prix. En cas de refus, QUALITIA Certification informera l'entreprise par écrit des raisons qui ont motivé ce refus.

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 7 sur 22

Cas de besoins particuliers :

En cas de besoins particuliers précisés dans la demande de devis, QUALITIA Certification en étudiera la pertinence et arrêtera les mesures appropriées.

VIII. Contrat de certification

Le contrat est conclu pour un cycle de certification. Un cycle de certification est d'une durée de trois ans à compter de la délivrance de la certification.

Le prix est calculé en fonction du niveau demandé et du nombre de blocs de compétences retenus pour l'obtention de la certification visée.

La durée de l'examen se calcule en fonction du nombre d'épreuves applicables à passer en vue de l'obtention du niveau et/ou des options pour lequel le candidat a sollicité la certification.

IX. Signature du contrat de certification

En cas d'acceptation de l'offre formulée par QUALITIA Certification, le candidat enverra le contrat de certification signé. Après vérification du contrat, QUALITIA renverra au candidat, un exemplaire signé des deux parties.

L'acte de candidature sera finalisé par le candidat après le paiement des frais d'inscription indiqués au contrat.

X. Convocation

Environ 15 jours avant QUALITIA Certification proposera un Examineur et une date de réalisation d'examen en tenant compte de la demande du candidat.
Cette proposition se fera par écrit et QUALITIA conservera la trace.

La convocation indiquera :

- Le(s) date(s) et heures des épreuves d'examen
- Les coordonnées de QUALITIA et le lieu de l'examen
- Toutes autres informations utiles

XI. Planification des sessions d'examen

Les dates prévisionnelles des sessions d'examen sont définies directement sur le site internet de QUALITIA Certification, page SKILITIA.

XII. Examineurs

Les Examineurs ont tous suivi un processus de qualification et de maintien de qualification leur permettant d'évaluer les compétences des candidats à la certification SKILITIA.

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 8 sur 22

Afin de réaliser leur mission, ils se sont engagés au travers d'un engagement d'impartialité et de confidentialité.

Le candidat/candidat certifié a le droit de refuser un Examineur sur la base d'une justification écrite adressée dans les 8 jours calendaires suivant la date de proposition de l'Examineur. Passé ce délai, l'Examineur sera automatiquement approuvé.

La procédure de récusation d'un Examineur est disponible sur demande.

XIII. Règles d'examen

1. Horaires

Les horaires d'accès à la salle sont précisés sur la convocation.

Le client ne pourra pas choisir sa place. Il devra s'installer à la place qui lui aura été attribuée.

Après l'ouverture de l'enveloppe contenant le sujet, il ne sera plus possible d'entrer dans la salle. Exceptionnellement, le surveillant pourra autoriser le candidat à entrer. Cependant, le candidat n'aura pas droit à du temps supplémentaire.

A noter :

Il ne sera pas autorisé à entrer dans la salle plus d'une heure après le début de l'épreuve, quel que soit le motif de votre retard.

2. Vérification de l'identité

Le candidat devra présenter sa convocation et une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité ou permis de conduire) en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans avec sa photo.

En cas de perte ou de vol, il sera possible de présenter le récépissé de la déclaration de vol ou de perte.

3. Matériel autorisé

Afin de garantir l'intégrité et l'équité de l'examen, des mesures strictes sont mises en place pour empêcher les candidats d'avoir accès à des outils d'aide non autorisés pendant toute la durée de l'examen.

Aucun matériel n'est autorisé au cours de l'examen.

Avant le début de l'examen, chaque candidat sera soumis à une inspection visuelle pour vérifier qu'il ne transporte aucun dispositif électronique, matériel de référence ou tout autre objet non autorisé dans la zone d'examen.

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 9 sur 22

De plus, les candidats seront informés qu'ils doivent placer tous leurs effets personnels, y compris téléphones portables, montres intelligentes, sacs à main, et autres objets similaires, dans un endroit désigné par le surveillant. Ils ne pourront pas y accéder pendant la durée de l'examen.

Des surveillants seront présents pour superviser en permanence la zone d'examen et veiller à ce que ces règles soient strictement respectées.

Tout candidat trouvé en possession d'un outil d'aide non autorisé ou tentant de communiquer avec d'autres personnes pendant l'épreuve sera immédiatement exclu de la session d'examen et pourra faire l'objet d'un refus de certification et ne pourra se représenter à l'examen pour une durée de 3 ans.

4. Communication

Vous ne pouvez pas communiquer avec les autres candidats pendant l'épreuve.

L'utilisation d'un téléphone portable ou d'un appareil permettant l'échange d'informations est considéré comme une tentative de fraude et entraînera un refus de certification.

XIV. Conditions de déroulement

1. Séparation des candidats / certifiés

Dans le cadre des épreuves écrites, une attention particulière est accordée à la séparation physique des candidats afin de prévenir toute forme de collusion ou de tricherie. À cette fin, les candidats sont placés individuellement sur des tables séparées, avec un espace suffisant entre chaque candidat pour assurer la confidentialité et l'absence de communication pendant l'épreuve.

Pour les épreuves orales, des locaux appropriés sont désignés pour permettre le passage des examens. Ces locaux sont aménagés de manière à garantir la confidentialité des échanges entre les candidats et les examinateurs, ainsi qu'à assurer un environnement propice à une évaluation juste et impartiale. Des dispositions sont prises pour s'assurer que chaque candidat dispose d'un espace adéquat pour passer son épreuve orale, tout en préservant la tranquillité nécessaire pour une concentration optimale.

2. Présence d'un surveillant ou d'un examinateur

Pendant toute la durée de l'examen, il est impératif qu'un surveillant ou un examinateur qualifié soit présent en permanence pour superviser et garantir l'intégrité de l'examen.

Le surveillant ou l'examineur sera chargé de surveiller attentivement les candidats, de s'assurer du respect des règles de conduite et de veiller à ce que l'examen se déroule dans des conditions équitables pour tous les participants.

En cas de besoin, le surveillant ou l'examineur peut intervenir pour résoudre tout problème technique ou logistique survenant pendant l'examen.



La présence continue du surveillant ou de l'examineur est essentielle pour assurer la validité et la crédibilité des résultats, ainsi que pour prévenir toute tentative de fraude ou de violation des règles établies

3. Distribution et conservation des sujets

Les sujets sont conservés sur le logiciel Filéo (par Moduleo) de QUALITIA Certification.

Leur accès est restreint au seul personnel impliqué dans le processus de certification et ayant signé un engagement de confidentialité.

Un mot identifiant et un mot de passe sont nécessaires pour accéder à ce logiciel.

Le QCM est distribué aléatoirement aux candidats.

Les sujets oraux (étude de cas) sont tirés au sort par les candidats.

Les travaux des épreuves sont transmis aux examinateurs par le biais de l'espace partenaire. L'accès à cet espace est verrouillé par mot de passe avec double authentification.

Les retours sont transmis par mail à l'adresse skilitia@qualitia-certification.fr. Ils sont identifiés par le numéro d'affaire du candidat afin d'anonymiser les échanges.

L'ensemble des résultats seront stockés dans le dossier du candidat sur le logiciel Cogeo (par Moduleo) de QUALITIA Certification.

XV. Déroulement des sessions d'examen

Les épreuves font l'objet d'une notation séparée :

- pour permettre au candidat de postuler à une certification dans une autre spécialité sans avoir à repasser le tronc commun
- pour pouvoir en cas d'échec, ne pas avoir à repasser la totalité des examens sur les épreuves réussies

La certification est basée sur plusieurs épreuves.

Le passage de l'examen niveau 2 ou 3 est conditionné à la réalisation au préalable de l'examen d'un niveau inférieur ou à la détention du niveau inférieur.

1. Niveau 1 – Epreuves écrites - QCM

Cette épreuve vise à évaluer les connaissances théoriques, les compétences pratiques et la compréhension des concepts clés du métier.

Il est constitué de 15 questions à choix multiple et doit être réalisé dans le temps imparti de 30 minutes.

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 11 sur 22

Certaines questions peuvent demander de sélectionner plusieurs réponses correctes (par exemple, "Sélectionnez les trois outils pédagogiques les plus appropriés pour...").

2. Niveau 1 - Epreuve orale et écrite : Etude de cas

L'étude de cas est constituée de l'étude d'un dossier documentaire complétée par une mise en situation orale qui doivent aboutir à une proposition de prestation adaptée au profil métier.

a. Distribution du cas :

Le jour de l'examen, chaque candidat reçoit un dossier documentaire tiré au sort détaillant la situation professionnelle à analyser. Ce dossier contient un profil bénéficiaire, les questions composant le sujet ainsi qu'une série de documents (données du secteur d'activité, fiches ROME, offres d'emploi, etc...) donnant des informations volontairement tronquées sur lesquelles le candidat va s'appuyer pour réaliser sa production écrite.

Durée : Le candidat dispose d'un temps de prise de connaissance du dossier d'une durée de 1h20. Durant cette période, le candidat travaille seul, sans assistance extérieure, et prépare son questionnement sur lequel il s'appuiera pour la partie orale.

b. Mise en situation professionnelle avec la participation d'un examinateur :

Le candidat joue le rôle du professionnel tandis qu'un examinateur joue celui du bénéficiaire. L'objectif pour le candidat est de venir chercher des informations complémentaires lui permettant de compléter sa base documentaire pour proposer une réponse la plus étayée possible.

Durée : 25mn de mise en situation. Jeu de rôle dont le script sera remis en amont à l'examinateur « acteur ».

c. Epreuve écrite :

L'épreuve écrite est composée d'une série de 5/6 questions auxquelles le candidat va devoir composer sa production et la remettre à la fin du temps imparti au surveillance d'examen. Le dossier est fourni intégralement ainsi que les feuilles d'examen standardisées par Qualitia (nomenclature).

Durée : 1h50

3. Niveau 2 - Epreuve orale : Présentation d'un cas expérimenté

Cet exercice vise à évaluer la capacité du candidat à analyser une situation vécue dans son parcours professionnel et à la présenter de manière argumentée devant un jury en mettant la capacité d'adaptation des automatismes professionnels.

a. En amont de l'épreuve : Préparation du cas par le candidat :

Choix du cas : Le candidat sélectionne un cas tiré de son expérience professionnelle, qui reflète une situation clé qu'il a dû surmonter dans le cadre de son activité professionnelle. Cela peut être, par exemple, la gestion d'une session de formation complexe, l'introduction de nouvelles méthodes pédagogiques, ou la gestion d'un groupe d'apprenants ayant des besoins spécifiques.

Il peut également s'agir de la présentation d'un cas avec une proposition de remédiation a posteriori.

Support libre : au choix du candidat, aucun support exigé

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 12 sur 22

Convocation des candidats : Les candidats sont convoqués à une date et heure précises pour l'épreuve orale. Ils sont informés du temps alloué pour la présentation et des critères d'évaluation.

a. Présentation du cas devant les examinateurs :

Durée de la présentation : Le candidat dispose de 30 minutes pour présenter son cas devant le jury. Puis, le temps d'échange avec les examinateurs de 20mn.

Contenu de la présentation :

1. **Présentation du contexte :**
 - Le candidat décrit brièvement le cadre de l'intervention et explique pourquoi ce cas est significatif dans son parcours.
2. **Présentation du profil du bénéficiaire :**
 - Le candidat présente le profil du bénéficiaire et contextualise afin que les examinateurs soient éclairés
3. **Problématisation et présentation de l'action :**
 - Le candidat présente les actions qu'il a entreprises pour résoudre ces problèmes.
 - Il justifie ses choix à partir de ses compétences professionnelles, des théories pédagogiques ou des méthodes qu'il a utilisées.
 - Il peut inclure des détails sur la gestion des imprévus, l'adaptation des méthodes pédagogiques ou l'implication des différents acteurs (collègues, apprenants, etc.).
4. **Bilan et réflexion critique :**
 - Le candidat fait un bilan des résultats obtenus : a-t-il atteint les objectifs fixés ? Quels ont été les impacts des solutions sur les apprenants et sur la formation en général ?
5. **Remédiation éventuelle**
 - Le candidat fait preuve de recul en présentant ses points forts et ses limites de son intervention.
 - Le candidat partage les enseignements qu'il a tirés de cette expérience pour améliorer ses pratiques futures.

Temps d'échange avec les examinateurs :

- **Durée de 20 mn :** À la fin de la présentation, les examinateurs posent des questions pour approfondir certains aspects du cas ou pour tester la capacité du candidat à justifier ses choix. Ces questions peuvent porter sur :
 - La pertinence des actions prises : pourquoi a-t-il choisi cette approche plutôt qu'une autre ?
 - Les difficultés non évoquées : comment aurait-il géré un autre type de problème ou une situation différente ?
 - La capacité à proposer des améliorations : avec du recul, comment aurait-il pu mieux gérer la situation ?
 - La mobilisation des théories pédagogiques : comment les concepts théoriques sous-jacents ont-ils influencé ses choix ?
- **Capacité à répondre aux questions :** Le jury évalue non seulement la justesse des réponses, mais aussi la capacité du candidat à étayer ses choix tout en restant ouvert à la critique.

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 13 sur 22

4. Niveau 3 - Epreuve orale : Rédaction et présentation d'un article prospectif

Cet exercice permet de tester la capacité du candidat à poser un regard critique sur son métier et à développer une réflexion prospective, échanger avec ses pairs et démontrer une vraie implication dans son métier.

a. Avant l'épreuve

Préparation de l'article par le candidat :

- **Choix du thème** : Le candidat rédige un article sur l'évolution du métier visé par la certification ou sur un aspect spécifique de cette évolution (par exemple, l'impact des nouvelles technologies, les changements dans les pratiques pédagogiques, ou l'évolution du rôle du professionnel dans un monde en mutation).
- **Rédaction de l'article** : L'article doit démontrer une analyse approfondie et personnelle de la question choisie, en s'appuyant sur des sources documentaires, des références théoriques et des exemples concrets tirés de l'expérience du candidat.
- **Validation de la production par Qualitia** : Le candidat adresse par mail à Qualitia sa production 1 mois avant la date de passage de l'examen. Qualitia est en charge de la validation de la production du candidat et se réserve le droit de refuser si cette dernière ne correspond pas aux objectifs relatifs au niveau 3.
- **Partage de la production du candidat aux examinateurs** : Après création de l'espace « examinateurs » sur le logiciel de Qualitia, ce dernier y dépose la production du candidat et la partage aux examinateurs concernés, ceci permettant la protection des données. Ce partage est complété de la grille d'évaluation critériée.

Convocation des candidats : Les candidats sont convoqués par mail 15 jours avant la soutenance. Le non-respect des échéances peut entraîner l'annulation de la présentation du candidat.

b. Déroulement de l'épreuve

Présentation de l'article devant le jury :

- **Durée de la présentation** : Le candidat dispose de 20 à 30 minutes pour présenter son article.
- **Contenu de la présentation** :
 1. **Présentation du sujet choisi** :
 - Le candidat introduit brièvement le thème de son article et explique pourquoi il a choisi ce sujet particulier.
 - Il contextualise le sujet au regard l'actualité du métier.
 2. **Analyse des évolutions du métier** :

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 14 sur 22

- Le candidat décrit les principales évolutions du métier qu'il a identifiées dans son article.
- Il met en lumière les enjeux et les défis liés à ces transformations, tant pour les bénéficiaires que pour les institutions.

3. **Réflexion critique et prospective :**

- Le candidat présente une analyse critique des évolutions qu'il a identifiées.
- Il propose des réflexions prospectives sur l'avenir du métier.
- Il émet des suggestions pour accompagner ces évolutions et prend position en tant que professionnel.

Interaction avec le jury :

- **Questions et échanges** (durée :30 minutes) :
 - Après la présentation, le jury interroge le candidat sur son article et sa présentation. Les questions peuvent porter sur :
 - Les choix faits par le candidat dans son
 - La pertinence des exemples et des références
 - Des aspects non abordés dans l'article
 - Les perspectives du métier
 - Le jury peut également poser des questions sur les limites ou les difficultés rencontrées lors de la rédaction de l'article.

c) Capacité à répondre aux questions :

- Le jury évalue la capacité du candidat à répondre avec justesse et pertinence, à défendre ses idées tout en étant ouvert à la critique.
- La qualité de l'échange, la maîtrise des concepts évoqués, et la capacité à argumenter sont des éléments clés de cette interaction.

XVI. Notation

Chaque épreuve est notée suivant le barème ci-dessous :

	QCM	Mise en situation Professionnelle	Etude de cas	Présentation d'un cas expérimenté	Présentation d'un article
Note maximale	20/20	20/20	60/60	50/50	50/50
Note minimale pour obtenir la certification	10/20	10/20	30/60	30/50	30/50

Moyenne générale pour obtenir la certification	Note Minimale				
Admissible N1	75/100				
Admissible N2	105/150				
Admissible N3	135/200				

Pour les options :

	Option PSH	Option RSE	Option RGPD
Note minimale	15/20	15/20	15/20
Note maximale	20/20	20/20	20/20

XVII. Evaluation des épreuves écrites

1. Préparation et remise des copies des épreuves écrites

QUALITIA Certification veille, en tout état de cause, à ce que tous les examinateurs prennent en charge l'ensemble des copies qui leur revient ainsi que les corrigés, grilles de notation et barèmes correspondants, le plus tôt possible après les épreuves concernées pour que la suite des opérations propres à chaque session se déroule selon le calendrier prévu.

Chaque examinateur désigné doit corriger toutes les copies qui lui ont été attribuées.

Il doit être clairement informé de la date limite de saisie des notes et de son caractère impératif.

2. Correction des copies des épreuves écrites

Les examinateurs sont invités à être explicites dans leurs annotations en tête et en marge des copies pour faciliter les délibérations des comités de certifications.

Une permanence d'information et d'alerte est assurée par QUALITIA Certification auprès des examinateurs pendant toutes les corrections. Elle répond individuellement à leurs questions, donne avis et conseils.

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 16 sur 22

Les examinateurs doivent, par ailleurs, signaler toute anomalie relevée à la lecture des copies et permettant de suspecter d'éventuelles fraudes.

3. Surveillance des résultats

Les résultats sont examinés de manière approfondie pour repérer des schémas ou des anomalies qui pourraient indiquer une collaboration non autorisée entre les candidats, l'utilisation de ressources interdites, ou d'autres formes de fraude.

En cas de soupçon de fraude ou d'irrégularité, des enquêtes supplémentaires sont menées pour vérifier les faits et prendre les mesures appropriées, y compris la réduction, la suspension, le retrait ou le refus de la certification.

XVIII. Evaluation des épreuves écrites et orales

1. Niveau 1 - Etude de cas (partie écrite et orale)

Critérisation de l'évaluation de l'étude de cas :

1. **Compréhension de la problématique - Partie orale (25%) :**
 - Le candidat identifie clairement les enjeux et les difficultés de la situation décrite.
 - Il dégage une analyse précise et pertinente des éléments contextuels.
 - Il met en place une stratégie de communication efficace
2. **Mobilisation des connaissances théoriques – Partie écrite (15%) :**
 - Le candidat fait référence à des concepts clés du métier et/ou à des méthodologies utiles à la réflexion.
3. **Proposition de solutions et recommandations – Partie écrite (40%) :**
 - Le candidat propose des solutions pertinentes en termes de faisabilité et d'impact sur la situation.
 - Le candidat démontre une prise en compte des différents acteurs.
 - Le candidat justifie ses choix opérés.
4. **Clarté et structuration de la réponse – Partie écrite (20%) :**
 - Organisation du raisonnement (introduction, développement, conclusion).
 - Présentation claire et argumentée sans coquilles rédactionnelles.

2. Niveau 2 - Cas expérimenté

Critères d'évaluation de la production du candidat :

2. **Pertinence du cas choisi (25%) :**
 - Le cas présenté est en adéquation avec les enjeux du métier et les compétences à démontrer.
 - Capacité à expliquer pourquoi ce cas est représentatif de son expérience.
3. **Analyse et réflexion sur la pratique (25%) :**
 - Analyse réflexive sur les actions menées, les obstacles rencontrés et les ajustements opérés.
 - Capacité à mettre en perspective son expérience avec des concepts pédagogiques ou managériaux.



4. **Argumentation des choix opérés (25%) :**
 - Justification des choix pédagogiques, organisationnels et méthodologiques.
 - Cohérence entre les actions menées et les objectifs visés.
5. **Qualité de la présentation et expression orale (15%) :**
 - Maîtrise de l'expression orale, capacité à structurer son propos.
 - Interaction avec le jury (écoute, réponses aux questions).
6. **Gestion du temps (10%) :**
 - Respect du temps imparti (environ 30 minutes).

3. Niveau 3 – Article prospectif

Critères d'évaluation :

1. **Qualité de l'analyse sur l'évolution du métier (30%) :**
 - Identification des principales tendances (technologies, pédagogie, réglementation).
 - Capacité à anticiper les évolutions futures et leurs impacts.
2. **Mobilisation de références et de sources (20%) :**
 - Utilisation d'études, d'articles ou de recherches pertinentes pour soutenir l'analyse.
 - Citations appropriées et intégration des sources dans l'argumentation.
3. **Originalité et esprit critique (25%) :**
 - Capacité à proposer une réflexion originale ou une approche innovante.
 - Prise de position claire et argumentée sur les transformations du métier.
4. **Clarté rédactionnelle et structuration (15%) :**
 - Structure de l'article (introduction, développement, conclusion).
 - Clarté dans l'exposition des idées.
5. **Qualité de la présentation orale (10%) :**
 - Présentation fluide et maîtrise du contenu.
 - Interaction avec le jury lors des questions et débat

XIX. Délibération du comité de certification

QUALITIA Certification procède à la revue de toutes les informations et de tous les résultats relatifs à l'évaluation, puis statue sur la décision de certification. Les informations permettant de prendre les décisions sont les suivantes :

- Relevé de notes des candidats, y compris pour les options éventuelles.
- Tous les éléments utiles à la délibération (des grilles d'évaluation des épreuves écrites et/ou pratiques)

Le personnel membre du comité de certification prenant la décision ne devra pas avoir participé à l'examen ou à la formation du candidat.

En cas de décision favorable, le certificat délivré par QUALITIA Certification comporte les informations suivantes :

- Le nom et le Prénom du certifié
- une identification unique;
- une référence au dispositif particulier de certification
- La portée de la certification (la ou les spécialités)
- Le niveau
- Les options
- La date de début de validité de la certification et sa date d'échéance

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 18 sur 22

- Le nom de Qualitia Certification
- La marque de certification

En cas de refus, le candidat sera averti en précisant les raisons du refus de la certification.

La certification n'est pas conditionnée par le nombre de certifications déjà délivrées. Il n'y a aucune condition abusive, financière ou autre.

XX. Communication des résultats

À l'issue des délibérations QUALITIA Certification remet aux candidats un relevé de notes, intégrant les notes des épreuves orales, pratiques et écrites. Le relevé de notes édité doit porter la date et le cachet de QUALITIA CERTIFICATION et ne comporter aucune rature ou surcharge pour être valable.

QUALITIA Certification signe les diplômes, les transmet aux candidats dans les conditions préalablement arrêtées.

XXI. Annuaire des prestataires certifiés

Les résultats des candidats admis aux épreuves de SKILITIA sont communiqués au public par QUALITIA Certification par le biais de son site internet. Les informations suivantes seront communiquées :

- Nom du certifié
- Prénom du certifié
- Spécialité
- Niveau
- Option

XXII. Examen de renouvellement

Le renouvellement de certification est un processus essentiel pour maintenir la validité et la pertinence des qualifications professionnelles obtenues après un premier examen. Il permet de garantir que les détenteurs de la certification continuent de démontrer leur compétence et leur engagement envers les normes et les pratiques établies dans leur domaine d'expertise.

Le renouvellement de la certification suppose la réalisation d'un examen oral, avant la date d'échéance du certificat.

Le renouvellement est basé sur une étude de cas uniquement à l'oral avec une mise en situation sous la forme d'un entretien dirigé.

- 1^{ère} partie de l'entretien : portfolio qui récapitule toutes les expériences professionnelles réalisées depuis la certification précédente – 30 minutes
- 2^{ème} partie : mise en situation – 30 minutes
- 3^{ème} partie : temps d'échange – 10 minutes

Cet examen donne lieu à l'obtention d'un nouveau certificat.

Cette présentation se déroulera en deux temps :

Présentation de l'activité du candidat sur les 3 années durant lesquelles il a bénéficié de la certification :

Pour se faire, le candidat au renouvellement formulera sa demande par le biais de la demande d'inscription et un nouveau contrat sera conclu.

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 19 sur 22

En cas de renouvellement, la nouvelle décision de certification prend effet le lendemain de la date d'échéance du précédent certificat.

XXIII. Examen de rattrapages

Les candidats n'ayant pas obtenu la note requise peuvent repasser n'importe laquelle des épreuves dans laquelle ils ont échoué (épreuve de tronc commun, spécialités, niveau, option), sous réserve que l'épreuve de rattrapage ait lieu au plus tard 12 mois après l'examen d'origine.

Les candidats qui échouent à l'examen de rattrapage ou qui ne repassent pas l'examen de rattrapage dans les 12 mois pourront se représenter comme candidats initial et repasser l'examen conformément aux procédures établies pour les nouveaux candidats.

XXIV. Extension de certification

1. Extension de spécialité

Le candidat souhaitant certifier une nouvelle spécialité, en sus des spécialités déjà certifiées, sollicite l'extension du champ de sa certification auprès de QUALITIA Certification

Si la certification en cours a été obtenue sur une période de moins de 3 ans, alors le tronc commun sera réputé valide et seul le(s) bloc(s) de spécialité correspondant au niveau demandé feront l'objet d'une évaluation.

Dans ce cas, il garde la note obtenue à l'examen de la catégorie précédente pour le Tronc Commun.

2. Augmentation de niveau

Le candidat souhaitant passer un niveau supérieur, sollicite l'extension du champ de sa certification auprès de QUALITIA Certification

Si la certification en cours a été obtenue sur une période de moins de 3 ans, alors le tronc commun et les niveaux déjà obtenus seront réputés valide et seul le niveau demandé fera l'objet d'un examen.

Dans ce cas, il garde la note obtenue à l'examen de la catégorie précédente pour le Tronc Commun.

3. Ajout d'une option

Le candidat peut soumettre une demande d'ajout d'option au moment de sa certification initiale, d'extension ou de renouvellement. Il verra alors l'épreuve de l'étude de cas augmenter de questions supplémentaires en lien avec l' / les option (s) pour la(es)quelle(s) il candidate.

XXV. Résiliation, réduction, suspension ou retrait de la certification

Dans certaines circonstances, des actions ou des comportements contraires au référentiel et à la charte déontologique peuvent entraîner une suspension, ou une réduction du périmètre de la certification.



Parmi les conditions qui pourraient conduire à une suspension, réduction ou retrait de la certification figurent :

- Non-respect des engagements contractuels ou des obligations professionnelles, y compris le non-respect des délais, des normes de qualité ou des exigences de confidentialité.
- Comportement contraire à l'éthique ou non professionnel, tel que la falsification d'informations, ou toute autre conduite répréhensible.
- Incapacité à maintenir des compétences ou des connaissances adéquates dans le domaine certifié, résultant en une dégradation de la qualité des services fournis.
- Violation des règles ou des réglementations pertinentes, tant au niveau professionnel que légal, pouvant compromettre la réputation ou l'intégrité de l'organisme de certification.

QUALITIA Certification arrêtera des mesures appropriées :

- Suspension de la certification en attendant que le candidat ait procédé à des mesures de redressement
- Réduction de périmètre sur la spécialité impactée
- Retrait de la certification.

En cas de résiliation, retrait ou suspension de certification, l'entreprise devra cesser d'utiliser la marque, le logo et le certificat. QUALITIA Certification mettra à jour l'ensemble de sa documentation de façon à garantir que l'entreprise n'apparaisse plus comme certifiée.

1. Suspension et retrait

Dans le cas d'une suspension de certification, le certifié devra mettre en œuvre les actions correctives nécessaires à la levée de la non-conformité. A défaut de mise en œuvre des actions correctives sous 3 mois après la suspension, la certification sera retirée ou réduite. Un nouvel examen de certification sera nécessaire pour reprendre les démarches de certification.

2. Réduction de périmètre

QUALITIA Certification se réserve le droit de réduire le périmètre de la certification du client concerné, en limitant les activités pour lesquelles il est reconnu comme certifié. Cette mesure vise à protéger l'intégrité et la réputation de la certification, ainsi qu'à garantir le respect des normes et des valeurs professionnelles établies.

La réduction du périmètre peut intervenir à la suite d'une suspension pour laquelle le certifié n'a pas pu résoudre les actions correctives sur l'ensemble des périmètres sur lequel il est certifié, ou à la suite d'un échec lors du renouvellement de sa certification sur un périmètre donné.

3. Résiliation

La résiliation a lieu à la demande de candidat, lorsque celui-ci ne souhaite plus poursuivre sa démarche de certification. Il devra informer QUALITIA Certification par un courrier en envoi recommandé avec accusé de réception.

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 21 sur 22

XXVI. Plaintes et appels

Un appel est une demande exprimée par un candidat souhaitant faire réviser une décision défavorable émise par QUALITIA Certification. Elle peut concerner un refus d'instruction du dossier de candidature, une décision défavorable de certification, une suspension, un retrait,...

Une plainte est une insatisfaction écrite de la part d'un tiers concernant la prestation de QUALITIA Certification ou de ses Examineurs. Cela peut également être une insatisfaction concernant un candidat certifié.

Le prestataire peut émettre une plainte ou faire appel d'une décision ou d'une sanction prise à son égard par QUALITIA Certification ou de ses Examineurs. Dans ce cas, il doit formuler par écrit les motifs de son appel/sa plainte.

QUALITIA Certification traitera cette demande selon la procédure de Gestion et traitement des plaintes et appels disponible sur simple demande.

XXVII. Impartialité et confidentialité

Afin de préserver l'impartialité de ses activités, l'organisme certificateur met en place un comité pour :

- Aider à élaborer les politiques et principes relatifs à l'impartialité de ses activités de certification
- Contrebalancer toute tendance de l'organisme certificateur à laisser des considérations commerciales ou autres entraver la fourniture objective et fiable de prestations de certification
- Être alerte sur des éléments susceptibles d'influer sur l'impartialité, la confiance dans la certification et la transparence

Ce comité se réunira, au moins une fois par an, afin de statuer sur la fourniture impartiale des activités de certification.

Les personnels administratifs intervenant, à quelque niveau de responsabilité que ce soit, dans l'élaboration et l'envoi des sujets et des supports d'évaluation sont des personnels désignés par QUALITIA Certification pour assurer ces tâches. Ils se sont tous engagés en termes de confidentialité et d'impartialité

Le personnel et les intervenants de QUALITIA s'engagent à traiter de façon strictement confidentielle toute information ou tout document obtenus ou créés lors des activités de certification.

Cette confidentialité s'étend à toute autre information relative au candidat obtenue par d'autres sources que le candidat lui-même. Il est tenu au secret professionnel et à la stricte confidentialité de toute information relative à une entreprise dont il a eu connaissance pour le compte ou dans le cadre de ses fonctions, et ce pendant et après la durée de ses fonctions au sein de l'entreprise QUALITIA.

XXVIII. Changements ayant des conséquences sur la certification

Quand le référentiel de certification introduit de nouvelles exigences ou des révisions d'exigences ayant une incidence pour le candidat/le certifié, celui-ci sera informé et une nouvelle version du référentiel lui sera adressée.

	DISPOSITIF PARTICULIER DE CERTIFICATION SKILITIA	CP-SKI-PRO-001 E
		24/02/2025
		Page 22 sur 22

Une étude de l'impact sera réalisée par QUALITIA Certification afin d'arrêter les mesures appropriées. QUALITIA Certification vérifiera que ses clients mettent en œuvre les changements lors :

- De l'examen suivant,
- D'une revue documentaire
- D'un examen complémentaire

XXIX. Utilisation de la marque de la certification

Lorsqu'un candidat est certifié, QUALITIA Certification lui communiquera la/les marques de certification : le certificat, le logo SKILITIA seront communiqués, accompagnés de la Charte d'utilisation du certificat et des marques SKILITIA

Les droits d'utilisation seront acquis tant que la certification sera en cours de validité. Les personnes bénéficiant de ce droit devront respecter la présente charte d'utilisation.

En cas de résiliation, retrait ou suspension de certification, les personnes devront cesser d'utiliser la marque, le logo et le certificat.

L'utilisation correcte et non abusive des marques sera vérifiée par des observations.